



dette reçue du fgti après jugement en décembre sans dommages et intérêts

Par **supa**, le **14/02/2024** à **12:28**

Bonjour mon neveu a été employé (employé pas déclaré bien sur) par mon grand frère pour plusieurs déménagements et n'a jamais été payé. Un soir mon grand frère lui a demandé de venir pour récupérer la somme de 500e (à minuit !!) moi et un autre de mes freres l'avons accompagnés, ca c'est mal passé mon frère nous a sauté dessus avec son beau frère présent ...bref suite a cette déconvenue il a déposé plainte, le jugement a été : de ne plus entrer en contact pendant 36 mois pas d'amende pas de damage et intérêt les tords était partagés. cette audience a eu lieux en décembre et aujourd'hui mon frère et moi avons reçu une dette majorée de 2x 1500 eu (pour les 2 personnes dont mon grand frère) or le jugement du tribunal de rennes ne lui accordais aucuns dommages et intérêt.

Qu'en pensez-vous est-ce normal ?

Merci pour vos retours

Par **Marck.ESP**, le **15/02/2024** à **07:58**

Bonjour

Vous estimez donc avoir été victimes, alors que c'est la partie adverse qui a été indemnisée par le fonds de garantie des victimes ?, sachant que le fonds indemnise pour des infractions qui ont entraîné des atteintes à la personne (blessures ou dommages corporels), ou des atteintes aux biens (dommages matériels).

Voir un avocat me paraît indispensable.